# La lettre d'information de l'association



N'hésitez pas à partager ces informations! Merci!

# **Agenda**



Solutions techniques - Aides financières











Fabrique du monde rural – Combeaufontaine Gratuit - Inscription obligatoire 03 84 92 15 29 contact@adera.asso.fr

https://adera.asso.fr/10-octobre-2025-choix-chauffage-ecs/

Comment bien choisir son système de chauffage et de production d'eau chaude ?

Combeaufontaine

Vendredi 10 octobre à 18h

Inscription obligatoire

Pas simple de bien choisir son système de chauffage et/ou de production d'eau chaude : investissement nécessaire, impact écologique, coût des énergies, aides financières possibles, praticité d'utilisation, coût de l'entretien, place nécessaire ...

Cette réunion d'information permettra d'aborder tous ces aspects, **pour que vous puissiez** faire les bons choix en fonction de votre logement, de vos attentes et de vos contraintes.

Lire la suite ...



# Ateliers éco-gestes gratuits

Samedi 11 octobre

Rioz - 10h

Montbozon - 14h

# Inscription obligatoire

Organisés dans le cadre du programme <u>Watt Watchers</u>, ces 2 ateliers permettront d'aborder les économies d'énergie et d'eau dans un logement de façon ludique. **Inscription obligatoire**. Nombre limité de participants, dépêchez-vous!

Un kit pour économiser l'eau sera remis à chaque participant.

### Lire la suite ...

Vous êtes une collectivité, une association, une entreprise, des particuliers, une copropriété, un bailleur, une maison de retraite, un établissement scolaire (les participants doivent avoir plus de 15 ans) ... et vous souhaitez organiser un atelier ou un stand écogestes gratuit ? **Contactez-nous !** 



# **Permanences territoriales**

Vous êtes un propriétaire occupant ou une copropriété?

Vous souhaitez vous renseigner pour envisager une rénovation thermique de votre logement (isolation, chauffage, eau chaude, ventilation, ...), connaître les aides financières possibles, être conseillé sur le choix des artisans, ...?

L'ADERA, <u>Espace Conseil France Rénov'</u> neutre et gratuit, vous propose de **vous rencontrer** sur rendez-vous!

Nous vous proposons des **créneaux de 1h** (généralement à 9h, 10h et 11h) pour échanger et vous conseiller sur votre projet.

Vous pouvez d'ores et déjà prendre rendez-vous au **03 84 92 15 29** (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30) ou <u>france-renov@adera.asso.fr</u> pour les prochaines permanences qui auront lieu à :

Vesoul tous les mercredis matin

Combeaufontaine, jour et horaire sur demande

Champagney le jeudi 9 octobre

Quers le jeudi 16 octobre

Melisey le jeudi 23 octobre

Lure le jeudi 30 octobre

Faverney le jeudi 6 novembre

Héricourt le jeudi 13 novembre

Gray le jeudi 20 novembre

Scey-sur-Saône le jeudi 27 novembre

Saint-Loup-sur-Semouse le jeudi 4 décembre

Rioz le mercredi 10 décembre

Lure le jeudi 18 décembre

Pour plus d'informations et pour découvrir les permanences des autres partenaires du Département de la Haute-Saône : <a href="https://adera.asso.fr/permanences-ecfr/">https://adera.asso.fr/permanences-ecfr/</a>

# Du côté des aides financières





# Évolution des aides à la rénovation : ce qui est prévu pour fin 2025 et début 2026

Si vous êtes un particulier, selon les travaux que vous envisagez, il va peut-être falloir se dépêcher ... ou attendre ...

Si vous envisagez l'installation d'une **chaudière à bûches, granulés ou bois déchiqueté**, il est prévu que l'aide *MaPrimeRénov' par geste* disparaisse le 1er janvier 2026. La *prime des fournisseurs d'énergie Coup de pouce* (pour remplacer une chaudière fioul, gaz ou charbon) va elle diminuer. **Donc ne tardez pas à déposer vos dossiers de demande de primes !** 

Si vous envisagez une **rénovation énergétique plus globale** par contre, il va falloir attendre. Il ne sera plus possible de déposer un dossier *MaPrimeRénov' Parcours accompagné* jusqu'à fin 2025. Pour 2026, nous connaissons les règles qui devraient être appliquées ... mais qui peuvent changer d'ici là ... Bref, cela vous donne le temps de bien vous renseigner en amont auprès de nous pour bien préparer votre projet (choix techniques, choix des professionnels, aides financières possibles, ...)

# De manière générale



# Parce que nous n'avons rien à vous vendre, nous vous donnons les bons conseils

Les <u>Espaces Conseil France Rénov'</u> vous conseillent de façon neutre et gratuite sur vos projets de rénovation énergétique : choix des travaux, choix des professionnels, aides financières et plans de financement.

### Pour nous contacter:

france-renov@adera.asso.fr ou répondre à ce mail

**03 84 92 15 29** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30

L'Espace Conseil France Rénov' est financé dans le cadre d'un partenariat entre le Département de la Haute-Saône et l'ADERA.

Un Espace Conseil France Rénov' est un lieu neutre, objectif, impartial et indépendant où l'on peut obtenir des informations sur la rénovation énergétique. Les informations et/ou conseils fournis par un Conseiller France Rénov' au public le sont à titre indicatif, à titre gratuit et à partir des seuls éléments présentés / demandés par le public.

En partenariat avec









## Le centre de ressources de l'ADERA

L'ADERA dispose d'un centre de ressources et d'une matériauthèque à votre disposition. Livres, revues, BD, matériel, matériaux, maquettes, ... sur la rénovation énergétique, la construction et les énergies renouvelables.

Vous pouvez venir consulter tout cela sur place, sur rendez-vous. Il est aussi possible d'emprunter des documents et du matériel mais uniquement si vous êtes adhérent à l'association.

Lire la suite...

Bulletin d'ac Je souhaite deve 47 Grande rue 70120 Combeaufonta	nir membre de l'association. Tél : 03 84 92 12 86
J'adhère au tarif de :	Famille ou Raison sociale :  Prénom et nom :  Adresse :  CP :Ville :
Je désire en plus faire un don de :  +€  Ci-joint un chèque de :  A l'ordre de ADERA	Tél :
Simplifiez-vous la vie, adhérez en ligne sur : https://adera.asso.fr/nous-rejoindre/	

## Adhérez à l'ADERA en 2025!

Adhérer à l'association, s'impliquer dans son fonctionnement, faire un don, relayer nos actions, proposer des actions, nous permettre de couvrir l'auto-financement nécessaire à nos missions ... plusieurs façons d'être acteurs de la transition énergétique à travers notre association!

Pour adhérer : c'est ici

Notre association est reconnue d'intérêt général. Vous pouvez déduire de vos impôts :

- pour un particulier : 66% de votre adhésion et de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable (10,5 € de déduction pour une adhésion à 16 € 33 € de déduction pour une adhésion de 16 € + un don de 34 € 66 € de déduction pour une adhésion de soutien à 100 €) ;
- pour une personne morale : 60% de votre adhésion et de votre don, dans la limite de 5 % (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe.



## Une association citoyenne au service de la transition énergétique

Notre association a pour but la promotion de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, principalement sur le département de la Haute-Saône.

Créée en 2000, nos activités vont du conseil aux porteurs de projets (rénovation thermique, chauffage au bois, solaire thermique, solaire photovoltaïque, hydroélectricité, ...) à la sensibilisation de publics scolaires et adultes.

Toute notre actualité et nos activités sur www.adera.asso.fr



### Participez à la transition énergétique

Adhérer à l'association, s'impliquer dans son fonctionnement, faire un don, relayer nos actions, proposer des actions, nous permettre de couvrir l'auto-financement nécessaire à nos missions ... plusieurs façons d'être acteurs de la transition énergétique à travers notre association.

Adhérer : c'est ici

Notre association est reconnue d'intérêt général. Vous pouvez déduire de vos impôts :

- pour un particulier: 66% de votre adhésion et de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable (10,5 € de déduction pour une adhésion à 16 € – 33 € de déduction pour une adhésion de 16 € + un don de 34 € – 66 € de déduction pour une adhésion de soutien à 100 €);
- pour une personne morale: 60% de votre adhésion et de votre don, dans la limite de 5 % (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe.

Suivez-nous sur Facebook et aimez notre page